

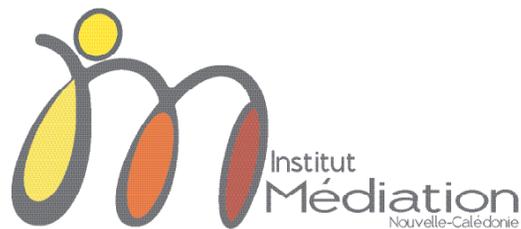
POURQUOI aller en médiation ?



POUR :

- 1 résoudre les difficultés que je vis
- 2 être accompagné par un médiateur impartial
- 3 faire entendre mon point de vue et écouter celui de l'autre dans le respect de chacun.
- 4 réduire les impacts négatifs que l'événement a sur moi (diminuer l'anxiété, reprendre confiance en moi, améliorer ma qualité de vie au quotidien, etc.)
- 5 éviter un procès
- 6 renouer une bonne relation

dans un cadre
sécurisé &
confidentiel



Contactez-nous
du lundi au vendredi
de 9h à 17h

811 508

contact@imediation.nc

pour en savoir plus
www.imediation.nc

 [IMediation.nc](https://www.facebook.com/IMediation.nc)

L'institut de Mediation de Nouvelle-Calédonie est une association Loi 1901.

Les médiateurs qui l'animent sont titulaires du diplôme Médiation civile, commerciale et du travail de l'Université de Nouvelle-Calédonie.

LA MEDIATION

Pour
trouver
ensemble
votre
solution



Des relations difficiles avec votre propriétaire, votre employeur, vos voisins, votre famille, votre partenaire, un collègue, avez-vous pensé à la médiation pour améliorer la relation ?



Qu'est-ce que la médiation ?

une méthode de résolution des conflits

- Vous cherchez des solutions avec l'aide d'un médiateur neutre et impartial.
- Le médiateur vous aide à communiquer vos besoins et vos intérêts pour trouver une solution gagnante-gagnante avec l'autre.

« La médiation nous a permis de renouer un dialogue qui n'existait plus depuis très longtemps » Jean-Paul



« C'était le seul moyen pour nous d'exprimer nos émotions et de se débarrasser de la raucœur accumulée » Sophie



dans un cadre sécurisé & confidentiel

Qui peut aller en médiation ?

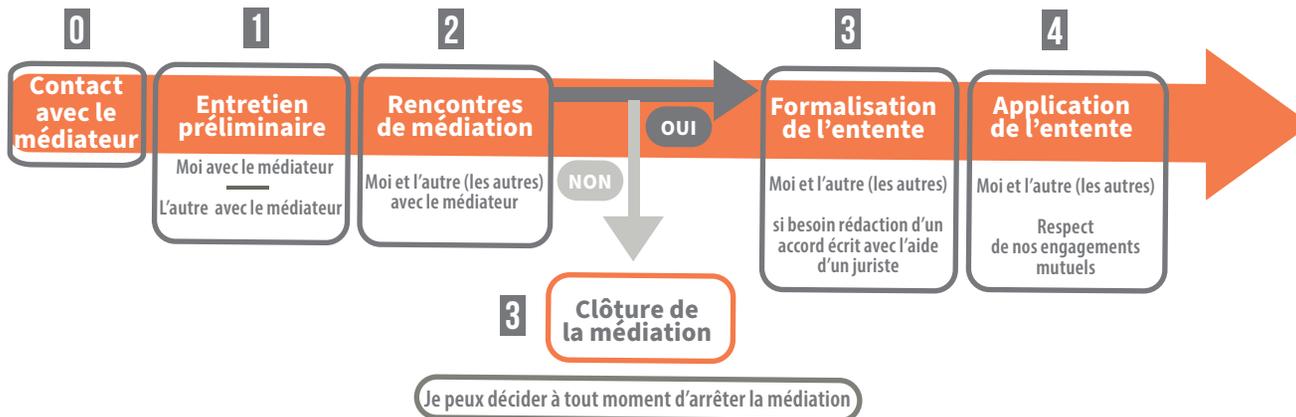
Toute personne qui souhaite résoudre un conflit ou une difficulté à l'amiable.

Quand puis-je aller en médiation ?

Lorsque je vis une situation conflictuelle que je n'arrive pas à résoudre et/ou que la communication est difficile.

comment se déroule une médiation ?

4 étapes



comment

aller dans une démarche

de médiation ?

Il faut que les personnes impliquées

- soient volontaires à participer
- acceptent la confidentialité de la démarche
- désirent être accompagnées par un médiateur

Exemples de conflits résolus grâce à la médiation

RELATIONS DE VOISINAGE

copropriété, lignes mitoyennes, clôtures, servitudes.

RELATIONS FAMILIALES

séparation, garde d'enfants, succession, tensions ou conflits de couple ou de famille.

RELATIONS DE TRAVAIL

gestion des ressources humaines, grèves ou autres conflits collectifs...